

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**DILCLEAN**

Version 1.0

Date d'impression 23.10.2018

Date de révision 19.05.2017

Révision GMI 06.12.2018

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**

**1.1. Identificateur de produit**

Nom commercial : DILCLEAN  
Nom de la substance : 1-méthoxy-2-propanol  
No.-Index : 603-064-00-3  
No.-CAS : 107-98-2  
No.-CE : 203-539-1  
No. enr. REACH EU : 01-2119457435-35-xxxx

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Utilisation de la substance/du mélange : Usages identifiés : voir le tableau en début d'annexe pour une vision globale des usages identifiés.  
Utilisations déconseillées : Actuellement, aucune utilisation contre-indiquée n'a été identifiée

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Société : GMI  
21 rue de l'Orgeval  
77120 Coulommiers  
Téléphone : 01 64 03 50 50  
Téléfax : 01 64 03 50 67  
Adresse e-mail : reglementation@gmisa.fr  
Personne responsable/émettrice

**1.4. Numéro d'appel d'urgence**

Numéro d'appel d'urgence :  
Accès aux centres anti-poisons de  
France (serveur ORFILA de l'INRS)  
Disponible 7j/7 et 24h/24

## DILCLEAN

Informations limitées aux intoxications  
01 45 42 59 59 appel depuis la France  
+33 1 45 42 59 59 (international)

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008

RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008			
Classe de danger	Catégorie de danger	Organes cibles	Mentions de danger
Liquides inflammables	Catégorie 3	---	H226
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique	Catégorie 3	Système nerveux central	H336

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

#### Effets néfastes les plus importants

- Santé humaine : Se référer à la section 11 pour les informations toxicologiques.
- Dangers physico-chimiques : Se référer à la section 9/10 pour les informations physicochimiques.
- Effets potentiels sur l'environnement : Se référer à la section 12 pour les informations relatives à l'environnement.

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008

Symboles de danger :



Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger : H226 Liquide et vapeurs inflammables.  
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Conseils de prudence

Prévention : P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues

## DILCLEAN

		et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
	P261	Éviter de respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols.
Intervention	: P303 + P361 + P353	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.
	P304 + P340 + P312	EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.
	P370 + P378	En cas d'incendie: Utiliser du sable sec, une poudre chimique ou une mousse anti-alcool pour l'extinction.
Stockage	: P403 + P233	Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

### Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

- 1-méthoxy-2-propanol

### 2.3. Autres dangers

Voir section 12.5 pour les résultats de l'évaluation PBT et vPvB.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substances

Composants dangereux	Concentration [%]	Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)	
		Classe de danger / Catégorie de danger	Mentions de danger
<b>1-méthoxy-2-propanol</b>			
No.-Index	: 603-064-00-3	> 90 - <= 99,5	Flam. Liq.3 STOT SE3
No.-CAS	: 107-98-2		
No.-CE	: 203-539-1		H226 H336
No. enr. REACH EU	: 01-2119457435-35-xxxx		
<b>2-méthoxypropanol</b>			

## DILCLEAN

No.-Index	: 603-106-00-0	> 0,1 - <= 0,3	Flam. Liq.3	H226
No.-CAS	: 1589-47-5		Repr.1B	H360D
No.-CE	: 216-455-5		STOT SE3	H335
			Skin Irrit.2	H315
			Eye Dam.1	H318

Remarques : Le 2-methoxy propanol est considéré comme une impureté du 1-methoxy propanol et à ce titre est inclus dans le même dossier d'enregistrement REACH

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1. Description des premiers secours

- Conseils généraux : Enlever immédiatement tout vêtement souillé.
- En cas d'inhalation : Transférer la personne à l'air frais. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec la peau : Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. Si l'irritation de la peau persiste, consulter un médecin.
- En cas de contact avec les yeux : Bien rincer avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
- En cas d'ingestion : Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Ne PAS faire vomir. Si une personne vomit et est couchée sur le dos, la tourner sur le côté. Appeler immédiatement un médecin.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes : L'inhalation peut provoquer les symptômes suivants:  
Dépression du système nerveux central, Vertiges,  
Somnolence, Migraine, Nausée
- Effets : Pas d'information disponible.

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Traitement : Traiter de façon symptomatique. Pas de données supplémentaires disponibles.

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

## DILCLEAN

Moyens d'extinction appropriés	:	Pulvériser de l'eau ou utiliser de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.
Moyens d'extinction inappropriés	:	Jet d'eau à grand débit

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie	:	Les vapeurs peuvent être invisibles et plus lourdes que l'air, et se propager sur le sol. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. La distance de retour de flamme peut être considérable.
Produits de combustion dangereux	:	Monoxyde de carbone, Dioxyde de carbone (CO <sub>2</sub> )

### 5.3. Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour les pompiers	:	En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Porter un équipement de protection individuel.
Conseils supplémentaires	:	Refroidir par pulvérisation d'eau les récipients fermés se trouvant à proximité de la source d'incendie. L'échauffement provoque une élévation de la pression avec risque d'éclatement. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles	:	Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Tenir à distance les personnes non protégées. Utiliser un équipement de protection individuelle. Assurer une ventilation adéquate. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation.
---------------------------	---	--

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement	:	Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. Éviter la pénétration dans le sous-sol.
---	---	--

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage	:	Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13).
Information supplémentaire	:	Traiter le produit récupéré selon la section "Considérations relatives à l'élimination".

## **DILCLEAN**

### **6.4. Référence à d'autres rubriques**

Voir la section 1 pour l'information de contact en cas d'urgences.  
Voir la section 8 pour l'information sur l'équipement de protection personnelle.  
Voir la section 13 pour l'information sur le traitement de déchets.

## **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

### **7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Conseils pour une manipulation sans danger : Conserver le récipient bien fermé. Assurer une ventilation adéquate. Utiliser un équipement de protection individuelle. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Prévoir des douches de sécurité et des fontaines oculaires dans les ateliers où le produit est régulièrement manipulé.

Mesures d'hygiène : Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

### **7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Conserver dans le conteneur d'origine. Conserver dans un endroit avec un sol résistant aux solvants.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Les vapeurs peuvent être invisibles et plus lourdes que l'air, et se propager sur le sol. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Prendre des mesures pour éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Utiliser uniquement dans un endroit équipé d'une installation antidéflagrante.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage : Conserver hermétiquement fermé dans un endroit sec et frais. Éviter une exposition directe au soleil. Conserver dans un endroit bien ventilé.

Précautions pour le stockage en commun : Incompatible avec des agents oxydants. Ne pas stocker ensemble avec des produits oxydants et auto-inflammables. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Matériaux d'emballage appropriés : Acier inoxydable

Matériaux d'emballage inappropriés : , Aluminium, Matières plastiques, cuivre, Fer

### **7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

## DILCLEAN

Utilisation(s) particulière(s) : Usages identifiés : voir le tableau en début d'annexe pour une vision globale des usages identifiés.

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

Composant:	1-méthoxy-2-propanol	No.-CAS 107-98-2
------------	----------------------	------------------

Dose dérivée sans effet (DNEL) / Dose dérivée avec effet minimum (DMEL)	
---	--

DNEL		
Travailleurs, Aiguë – effets locaux, Inhalation	:	553,5 mg/m <sup>3</sup>
DNEL		
Travailleurs, Effets systémiques à long terme, Contact avec la peau	:	50,6 mg/kg p.c. /jour
DNEL		
Travailleurs, Effets systémiques à long terme, Inhalation	:	369 mg/m <sup>3</sup>
DNEL		
Consommateurs, Effets systémiques à long terme, Contact avec la peau	:	18,1 mg/kg p.c. /jour
DNEL		
Consommateurs, Effets systémiques à long terme, Inhalation	:	43,9 mg/m <sup>3</sup>
DNEL		
Consommateurs, Effets systémiques à long terme, Ingestion	:	3,3 mg/kg p.c. /jour

Concentration prédite sans effet (PNEC)	
---	--

Eau douce	:	10 mg/l
Eau de mer	:	1 mg/l
Libérations intermittentes	:	100 mg/l
STP	:	100 mg/l
Sédiment d'eau douce	:	52,3 mg/kg poids sec
Sédiment marin	:	5,2 mg/kg poids sec
Sol	:	4,59 mg/kg poids sec

**Autres valeurs limites d'exposition professionnelle**

Valeurs limites d'exposition indicatives selon les directives 91/322/EEC, 2000/39/EC, 2006/15/EC, 2009/161/EU, Seuil limite d'exposition à court terme (STEL)  
150 ppm, 568 mg/m<sup>3</sup>  
Indicatif

Valeurs limites d'exposition indicatives selon les directives 91/322/EEC, 2000/39/EC, 2006/15/EC, 2009/161/EU, Limite d'exposition pondérée dans le temps (TWA):  
100 ppm, 375 mg/m<sup>3</sup>  
Indicatif

France. Valeur Limite d'Exposition Professionnelle (VLEP), Valeur Limite d'Exposition à Court Terme (VLCT):  
100 ppm, 375 mg/m<sup>3</sup>  
Limite d'exposition professionnelle contraignante (VRC)

France. Valeur Limite d'Exposition Professionnelle (VLEP), Valeur Moyenne d'Exposition (VME)  
50 ppm, 188 mg/m<sup>3</sup>  
Limite d'exposition professionnelle contraignante (VRC)

France. Valeur Limite d'Exposition Professionnelle (VLEP), Désignation de la peau:  
Peut être absorbé à travers la peau.

**8.2. Contrôles de l'exposition****Contrôles techniques appropriés**

Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

**Équipement de protection individuelle***Protection respiratoire*

Conseils : En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.  
Protection respiratoire conforme à EN 141.  
Filtre combiné: A-P2

*Protection des mains*

Conseils : Gants de protection conformes à EN 374.  
Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le temps de pénétration qui sont fournies par le fournisseur de gants.  
Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que le risque de coupures, d'abrasion et le temps de contact.  
Les gants de protection doivent être remplacés dès l'apparition des premières traces d'usure.

Matériel : Caoutchouc butyle  
délai de rupture : 8 h  
Épaisseur du gant : 0,5 mm

## **DILCLEAN**

### *Protection des yeux*

Conseils : Lunettes de protection

### *Protection de la peau et du corps*

Conseils : Vêtement de protection résistant aux solvants

### **Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement**

Conseils généraux : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.  
Éviter la pénétration dans le sous-sol.

## **RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**

### **9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Forme	: liquide
Couleur	: incolore
Odeur	: légère d'alcool
Seuil olfactif	: donnée non disponible
pH	: Non applicable
Point/intervalle de fusion	: -95 °C
Point/intervalle d'ébullition	: 119 - 122 °C
Point d'éclair	: 30 °C (Méthode: DIN 51755)
Taux d'évaporation	: 0,75
Inflammabilité (solide, gaz)	: Non applicable
Limite d'explosivité, supérieure	: 13,7 %(V)
Limite d'explosivité, inférieure	: 1,5 %(V)
Pression de vapeur	: 13,3 hPa (20 °C)
Densité de vapeur relative	: 3,1
Densité	: 0,92 g/cm <sup>3</sup> (20 °C)
Hydrosolubilité	: (20 °C) complètement miscible

## **DILCLEAN**

Coefficient de partage: n-octanol/eau	:	log Kow -0,437
Température d'auto-inflammabilité	:	270 °C (DIN 51794)
Décomposition thermique	:	donnée non disponible
Viscosité, dynamique	:	1,91 mPa.s (20 °C)
Viscosité, cinématique	:	1,86 mm <sup>2</sup> /s (25 °C)
Explosibilité	:	Le produit n'est pas explosif. La formation des mélanges explosifs d'air et vapeur est possible.
Propriétés comburantes	:	donnée non disponible

### **9.2. Autres informations**

Pas de données supplémentaires disponibles.

## **RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

### **10.1. Réactivité**

Conseils : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

### **10.2. Stabilité chimique**

Conseils : Stable dans les conditions recommandées de stockage.

### **10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Réactions dangereuses : Formation des peroxydes avec l'air.

### **10.4. Conditions à éviter**

Conditions à éviter : Chaleur, flammes et étincelles.

### **10.5. Matières incompatibles**

Matières à éviter : Oxydants forts. Anhydrides d'acide, Air, Oxygène. Éviter l'humidité. Acides forts et bases fortes

### **10.6. Produits de décomposition dangereux**

Produits de décomposition dangereux : En cas d'incendie : Oxydes de carbone

## **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

### **11.1. Informations sur les effets toxicologiques**

**Données pour le produit**

## DILCLEAN

### Information supplémentaire

Autres informations toxicologiques : À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.  
Expérience de l'exposition humaine : Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les conditions normales d'utilisation.,

**Composant:** 1-méthoxy-2-propanol No.-CAS 107-98-2

### Toxicité aiguë

#### Oral(e)

DL50 oral : 4016 mg/kg (Rat, mâle et femelle) (Directive 67/548/CEE, Annexe V, B.1.) L'ingestion peut causer la dépression du système nerveux central.

#### Inhalation

CL50 : > 25,8 mg/l (Rat; 6 h)

#### Dermale

DL50 : > 2000 mg/kg (Lapin)

### Irritation

#### Peau

Résultat : Pas d'irritation de la peau (Lapin; 4 h) (Directive 67/548/CEE, Annexe V, B.4.)

#### Yeux

Résultat : Pas d'irritation des yeux (Lapin) (Directive 67/548/CEE, Annexe V, B.5.)

### Sensibilisation

Résultat : non sensibilisant(e) (Cochon d'Inde) (Directive 67/548/CEE, Annexe V, B.6.)

### Effets CMR

#### Propriétés CMR

Cancérogénicité : N'a pas montré d'effets cancérigènes lors des expérimentations animales.  
Mutagénicité : Les tests in vitro n'ont pas montré des effets mutagènes  
Les expérimentations animales n'ont pas montré d'effets mutagènes.

## DILCLEAN

- Tératogénicité : Les expérimentations animales n'ont pas montré d'effets tératogènes.  
En expérimentation animale, pour des concentrations élevées materno-toxiques, la substance s'est révélée toxique pour le développement.
- Toxicité pour la reproduction : Lors des essais sur animaux, le risque d'altération de la fertilité est apparu seulement après administration de très fortes doses de cette substance.

### Toxicité pour un organe cible spécifique

#### Exposition unique

- Inhalation : Organes cibles: Système nerveux central Peut provoquer somnolence ou vertiges.

#### Exposition répétée

- Remarque : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

### Autres propriétés toxiques

#### Danger par aspiration

Aucune classification comme toxique pour l'exposition par aspiration,

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

<b>Composant:</b>	<b>1-méthoxy-2-propanol</b>	<b>No.-CAS 107-98-2</b>
-------------------	-----------------------------	-------------------------

#### Toxicité aiguë

##### Poisson

- CL50 : 6812 mg/l (Leuciscus idus(Ide); 96 h) (Essai en statique; DIN 38412)
- CL50 : 20800 mg/l (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête); 96 h) (Essai en statique; ASTM)
- CL50 : >= 1000 mg/l (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel); 96 h) (Essai en semi-statique; OCDE ligne directrice 203)

#### Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques

- CL50 : 21100 - 25900 mg/l (Daphnia magna (Grande daphnie ); 48 h) (Essai en statique)

## DILCLEAN

### algue

CE50r : > 1000 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata (Algue verte); 7 jr)  
(Essai en statique; Fin: Taux de croissance)

### Bactérie

CI50 : 1000 mg/l (boues activées; 3 h) (Essai en statique; OCDE Ligne directrice 209)

## 12.2. Persistance et dégradabilité

<b>Composant:</b>	<b>1-méthoxy-2-propanol</b>	<b>No.-CAS 107-98-2</b>
-------------------	-----------------------------	-------------------------

### Persistance et dégradabilité

#### Persistance

Résultat : donnée non disponible

#### Biodégradabilité

Résultat : 96 % (par rapport à: Carbone organique dissous (COD); Durée d'exposition: 28 jr)(OCDE ligne directrice 301E)Facilement biodégradable.Le critère de la fenêtre de 10 jours est respecté.

## 12.3. Potentiel de bioaccumulation

<b>Composant:</b>	<b>1-méthoxy-2-propanol</b>	<b>No.-CAS 107-98-2</b>
-------------------	-----------------------------	-------------------------

### Bioaccumulation

Résultat : log Kow 0,37  
: BCF: < 100 Le produit a la basse bioaccumulation de potentiel.

## 12.4. Mobilité dans le sol

<b>Composant:</b>	<b>1-méthoxy-2-propanol</b>	<b>No.-CAS 107-98-2</b>
-------------------	-----------------------------	-------------------------

### Mobilité

Sol : Extrêmement mobile dans les sols  
Eau : Le produit est Insoluble dans l'eau.

### Répartition entre les compartiments environnementaux

## DILCLEAN

Adsorption/Sol, : Koc: 0,2 - 1,0 (Évalué(e))

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

#### Données pour le produit

##### Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultat :  
Résultat : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

<b>Composant:</b>	<b>1-méthoxy-2-propanol</b>	<b>No.-CAS 107-98-2</b>
-------------------	-----------------------------	-------------------------

##### Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultat : Cette substance n'est pas considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT)., Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB).

### 12.6. Autres effets néfastes

<b>Composant:</b>	<b>1-méthoxy-2-propanol</b>	<b>No.-CAS 107-98-2</b>
-------------------	-----------------------------	-------------------------

##### Information écologique supplémentaire

Résultat : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. Éviter la pénétration dans le sous-sol.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Produit : L'élimination avec les déchets normaux n'est pas permise. Une élimination comme déchet spécial est nécessaire conformément à la réglementation locale. Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts. Contacter les services d'élimination de déchets.

Emballages contaminés : Les emballages contaminés doivent être vidés aussi complètement que possible et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération. Si le recyclage n'est pas possible, éliminer conformément aux réglementations locales. Ne pas brûler les fûts vides ni les exposer au chalumeau. Risque d'explosion.

Numéro européen d'élimination des déchets : Aucun code déchet du catalogue européen des déchets ne peut être attribué à ce produit, car seule l'utilisateur permet cette attribution. Le code déchet est établi en consultation avec la déchetterie.

## **DILCLEAN**

### **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

#### **14.1. Numéro ONU**

3092

#### **14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU**

**ADR** : MÉTHOXY-1 PROPANOL-2  
**RID** : MÉTHOXY-1 PROPANOL-2  
**IMDG** : 1-METHOXY-2-PROPANOL

#### **14.3. Classe(s) de danger pour le transport**

ADR-Classe : 3  
(Étiquettes; Code de classification; Numéro d'identification du danger; Code de restriction en tunnels) 3; F1; 30; (D/E)  
RID-Classe : 3  
(Étiquettes; Code de classification; Numéro d'identification du danger) 3; F1; 30  
IMDG-Classe : 3  
(Étiquettes; No EMS) 3; F-E, S-D

#### **14.4. Groupe d'emballage**

ADR : III  
RID : III  
IMDG : III

#### **14.5. Dangers pour l'environnement**

Dangereux pour l'environnement selon l'ADR : non  
Dangereux pour l'environnement selon RID : non  
Polluant marin selon le code IMDG : non

#### **14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Non applicable

#### **14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC**

IMDG : Non applicable

### **RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

#### **15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

**Données pour le produit**

## DILCLEAN

EU. REACH, Annexe XVII, Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux. : , 3; Listé

Nomenclature des installations classées (ICPE) - Directive Seveso III : 4331 Liquide inflammable de catégorie 2 ou 3  
1434 Installation de remplissage ou de distribution de liquides inflammables

**Composant: 2-méthoxypropanol No.-CAS 1589-47-5**

U REACH, Annexe XVII, Appendice 6, Entrée 30 - Toxique pour la reproduction (Règlement 1907/2006/CE) : , 216-455-5; Toxicité pour la reproduction; Catégorie 1B

EU. REACH, Annexe XVII, Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux. Point n°: , 30; Listé

EU. Cosmetics Directive - Annex II : Numéro de référence: 668; Listé

Directive EU. 2012/18/EU (SEVESO III) Annexe I : Exigences palier inférieur: 5.000 tonnes; Partie 1: Catégories de substances dangereuses; P5c: Liquides inflammables, catégories 2 ou 3 pas couverts par P5a et P5b, L'information fournie est valide si le produit est stocké en dessous du point d'ébullition et à pression de 1013hPa.  
Exigences du palier supérieur: 50.000 tonnes; Partie 1: Catégories de substances dangereuses; P5c: Liquides inflammables, catégories 2 ou 3 pas couverts par P5a et P5b, L'information fournie est valide si le produit est stocké en dessous du point d'ébullition et à pression de 1013hPa.

France. INRS, Maladies Professionnelles, Table of : Table : 84; Listé

## DILCLEAN

### Work-Related Illnesses

#### État actuel de notification

##### 2-méthoxypropanol:

Source réglementaire	Notification	Numéro de notification
AICS	OUI	
DSL	OUI	
INV (CN)	OUI	
ENCS (JP)	OUI	(7)-97
ISHL (JP)	OUI	(7)-97
TSCA	OUI	
EINECS	OUI	216-455-5
KECI (KR)	OUI	KE-23378
PICCS (PH)	OUI	

**Composant:** 1-méthoxy-2-propanol No.-CAS 107-98-2

UE. Règlement UE n ° : ; N'est pas listée  
649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux

EU. REACH, Annexe : , 3; Listé  
XVII, Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux.

Directive EU. : Exigences palier inférieur: 5.000 tonnes; Partie 1: Catégories de substances dangereuses; P5c: Liquides inflammables, catégories 2 ou 3 pas couverts par P5a et P5b, L'information fournie est valide si le produit est stocké en dessous du point d'ébullition et à pression de 1013hPa.  
2012/18/EU (SEVESO III) Annexe I Exigences du palier supérieur: 50.000 tonnes; Partie 1: Catégories de substances dangereuses; P5c: Liquides inflammables, catégories 2 ou 3 pas couverts par P5a et P5b, L'information fournie est valide si le produit est stocké en dessous du point d'ébullition et à pression de 1013hPa.

France. INRS, Maladies : Table : 84; Listé  
Professionnelles, Table of

## DILCLEAN

Work-Related Illnesses

### État actuel de notification

#### 1-méthoxy-2-propanol:

Source réglementaire	Notification	Numéro de notification
AICS	OUI	
DSL	OUI	
EINECS	OUI	203-539-1
ENCS (JP)	OUI	(7)-97
ENCS (JP)	OUI	(2)-404
IECSC	OUI	
ISHL (JP)	OUI	(7)-97
ISHL (JP)	OUI	(2)-404
JEX (JP)	OUI	(2)-404
KECI (KR)	OUI	KE-23379
NZIOC	OUI	HSR001187
PICCS (PH)	OUI	
TSCA	OUI	

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une Évaluation de la Sécurité Chimique a été faite pour cette substance.

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3.

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H360D	Peut nuire au fœtus.

### Abréviations et acronymes

REACH - Numéro d'autorisation

<b>N° REACH ConsDemAutor.</b>	REACH - Numéro de consultation sur des demandes d'autorisation
<b>PNEC</b>	concentration prédite sans effet
<b>STOT</b>	toxicité spécifique pour certains organes cibles
<b>SVHC</b>	substance extrêmement préoccupante
<b>UVCB</b>	substances de composition inconnue ou variable, produits de réaction complexes ou matières biologiques
<b>vPvB</b>	très persistant et très bioaccumulable
	FBC
<b>facteur de bioconcentration</b>	DBO

## **DILCLEAN**

<b>demande biochimique en oxygène</b>	CAS
<b>Chemical Abstracts Service</b>	CLP
<b>classification, étiquetage et emballage</b>	CMR
<b>cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction</b>	DCO
<b>demande chimique en oxygène</b>	DNEL
<b>dose dérivée sans effet</b>	EINECS
<b>Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes</b>	ELINCS
<b>liste européenne des substances chimiques notifiées</b>	SGH
<b>système général harmonisé pour la classification et l'étiquetage des produits chimiques</b>	CL50
<b>concentration létale médiane</b>	LOAEC
<b>concentration minimale avec effet nocif observé</b>	LOAEL
<b>dose minimale avec effet nocif observé</b>	LOEL
<b>dose minimale avec effet observé</b>	NLP
<b>ne figure plus sur la liste des polymères</b>	NOAEC
<b>concentration sans effet nocif observé</b>	NOAEL
<b>dose sans effet nocif observé</b>	NOEC
<b>concentration sans effet observé</b>	NOEL
<b>dose sans effet observé</b>	OCDE
<b>Organisation de coopération et de développement économiques</b>	LEP
<b>Information supplémentaire</b>	

Les principales références bibliographiques et : Des informations de notre (nos) fournisseur(s) et données issues de la base des substances enregistrées de l'Agence Européenne des Produits Chimiques (ECHA) ont été utilisées